



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 540

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LE LOT 3 099 073 DE LA ZONE Rb49 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rc19

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le règlement n° 540 a été adopté.

Ce règlement est entré en vigueur à l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue le 3 avril 2019.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 9^e jour du mois d'avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 9 avril 2019 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 16 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour d'avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier